

*pour ne point errer sur la VALEUR VÉNALE et ARTISTIQUE des antiquités ; qu'il eut le bon esprit de marcher ainsi PENDANT LONGTEMPS ; mais que lorsqu'il se sentit de force à voler de ses propres ailes, sa marche n'en fut pas moins sûre. Ce n'est pas nous, non plus, qui avons dit que, par l'arrivée de chaque objet dans sa collection, il fut FORCÉMENT entraîné à acquérir un certain degré d'instruction ; qu'il commença sa bibliothèque d'une manière LENTE ET SANS ENTHOUSIASME jusqu'à la chute de l'Empire. Dans notre respect pour cette noble Compagnie, aurions-nous jamais osé dire que l'Académie n'avait pas entendu nommer un cabinet d'antiquités pour l'un de ses membres, et qu'elle avait su ce qu'elle faisait en nommant son propriétaire ? Nous le pensons aussi, mais nous nous serions bien gardé de le dire.*

Pour sauver un nom de l'oubli, croyez-vous qu'il suffise de rechercher la SOCIÉTÉ, de devenir un des plus fidèles abonnés des théâtres, d'être membre d'un bureau de bienfaisance, et d'occuper avec zèle, pendant vingt-sept ans, cette charge GRATUITE, ou bien de monter exactement sa garde, ou de remplir avec activité les fonctions de sergent-major, voire même celles de capitaine ? A ce compte, il serait par trop facile d'aller à la postérité. Et quel rapport tous ces titres, complaisamment énumérés, ont-ils avec le savoir et les diverses connaissances que réclament la numismatique et l'archéologie ? Que notre compatriote J.-A. Lambert eût, à force d'habitude, acquis une certaine habileté à distinguer les objets antiques, nous l'accordons volontiers, et nous n'avons pas dit le contraire. Les marchands d'antiquités, eux aussi, savent ce qu'ils achètent et ce qu'ils vendent. Ils n'ont pas, que nous sachions, la prétention d'être classés parmi nos érudits, à côté de MM. Greppo et de Boissieu.

Oui, nous avons dit que le legs de feu J.-A. Lambert sauvera son nom de l'oubli, et nous le répétons encore. Le panégyriste anonyme trouve-t-il que ce ne soit rien ? Et, sait-on bien ce que c'est, même dans l'enceinte étroite d'une cité, de faire que, dans la succession des années, un nom puisse être honorablement désigné aux respects de tous et inscrit parmi les